



Séparation habitation trop proche

Par **Melilo**, le **01/09/2023** à **06:11**

Bonjour

J'aurais voulu savoir s'il était possible de s'opposer à ce que le père de l'enfant vienne habiter dans la même rue que la mère de l'enfant (quand ils sont séparés). Je dis pas s'opposer au droit de garde du père qu'il a un week end sur deux mais juste l'habitation trop proche.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **01/09/2023** à **07:59**

Bonjour

Chaque parent a le devoir de maintenir des relations personnelles avec l'enfant et de respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent, même en cas de séparation. (article 373-2 du Code civil)

Ainsi, la séparation des parents n'a pas d'incidence sur les règles de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale ni sur la distance à mettre entre les parents en terme de résidence.

Vous pourriez saisir le juge aux affaires familiales, mais comme il statue selon ce qu'exige l'intérêt de l'enfant, vous n'obtiendrez rien sans bonne et juste raison.

Par **youris**, le **01/09/2023** à **10:43**

bonjour,

si le père n'a pas été condamné à une interdiction d'approcher la mère de son enfant, rien ne lui interdit d'habiter dans la même rue.

si cela gêne la mère, elle peut déménager.

mais il ne faut pas oublier l'intérêt de l'enfant, il sera peut-être ravi d'avoir ses 2 parents proches.

salutaitosn